

ATTESTATION DE CONCEPTION D'UN BÂTIMENT AYANT UNE STRUCTURE PRINCIPALE EN BOIS

Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

1. REQUÉRANT AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - Municipalité

Municipalité :

Titre du projet :

Numéro du projet :

Catégorie(s) du bâtiment :

☐ Caserne de pompiers

☐ Bureau administratif

☐ Centre communautaire

☐ Garage (entrepôt)

→ Pour un projet de garage (ou entrepôt) des exigences supplémentaires sont identifiées à la section 4

☐ Nouveau bâtiment (200 m² ou plus de superficie au sol)

☐ Agrandissement (200 m² ou plus ou 50 % d'augmentation de la superficie au sol)

☐ Autre

Type de travaux :

2. PROFESSIONNEL CONCEPTEUR DES PLANS ET DEVIS - Architecte ou ingénieur

Prénom et nom :

Ordre professionnel :

Adresse du bureau :

Plans et devis :

3. STRUCTURE PRINCIPALE - Définitions des systèmes structuraux et exigences

La structure principale est formée des composantes de l'infrastructure qui reçoivent les charges, c'est-à-dire les murs, le ou les plancher(s) et le toit. Dans le cadre du programme, chacune des composantes doit répondre aux caractéristiques de l'un ou l'autre des systèmes structuraux suivants :

- **Structure à ossature légère en bois** : Système structural dont les éléments sont espacés d'au plus 610 mm (24 po) et recouverts d'un revêtement structural. La structure est composée de bois de sciage de 38 x 89 mm (2 po x 4 po) à 38 x 286 mm (2 po x 12 po) et d'éléments en bois d'ingénierie comme : poutrelles en I, poutrelles ajourées, bois de charpente composite (LVL, LSL ou PSL), etc.
- **Structure à poutres et poteaux** : Système structural composé de gros éléments de charpente en bois massif, en bois lamellé collé (BLC) ou en bois de charpente composite (LVL, LSL ou PSL).
- **Structure en panneaux de bois massif** : Système structural qui consiste en un assemblage de panneaux suivant une approche plate-forme ou claire-voie. Le panneau lamellé collé (*cross-laminated timber* - CLT) est un bois d'ingénierie composé d'au moins trois plis de planches en bois d'œuvre collés perpendiculairement. Le panneau lamellé cloué (*nail laminated timber* - NLT ou *mill floor*) est composé de planches en bois d'œuvre clouées parallèlement.

4. ATTESTATION DU PROFESSIONNEL - Conception de la structure principale

J'atteste que les plans et devis qui sont relatifs au projet susmentionné sont conçus avec une structure principale en bois répondant aux spécifications suivantes :

	Systèmes structuraux			
Structure principale (par composante)	Ossature légère en bois	Poutres et poteaux	Panneaux de bois massif	(1) Détailler le système ET (2) Préciser les éléments qui ne sont pas en bois
Murs				
Plancher(s) (Excluant la fondation et le plancher entre le sous-sol et le rez-de-chaussée)				
Toit				

Garage ou entrepôt municipal

Si le projet est en ossature légère seulement, celui-ci devra comporter deux des ajouts suivants afin d'être admissible à la bonification (cochez) :

☐ Des murs en bois d'une hauteur d'au moins 4,2 m (14 pi).

☐ Une toiture en bois d'une portée d'au moins 12,2 m (40 pi).

☐ Un revêtement extérieur en bois sur une surface de 50 % et plus.

☐ L'utilisation d'un isolant de type biosourcé (fibre de bois, cellulose, chanvre) sur au moins 30 % de la surface isolée (murs extérieurs et toiture).

Signature du professionnel :

Numéro de permis :

Date :